



## Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise Du 3 au 7 novembre 2020 à Narbonne

### RÈGLEMENT FESTIVAL DU FILM

#### 1. Objet

Les Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise ont pour objectifs de promouvoir et valoriser l'Archéologie et les productions audiovisuelles qui lui sont dédiées et de sensibiliser un large public à ces thématiques. Ces Rencontres assureront la promotion d'œuvres audiovisuelles par :

- la diffusion d'une sélection d'œuvres cinématographiques récentes et respectueuses des données scientifiques, traitant de thèmes liés à l'archéologie
- l'attribution par un jury compétent de prix récompensant les meilleures productions dans différentes catégories mentionnées dans l'article III
- l'organisation de projections dédiées au public scolaire (primaires, collèges, lycées)

#### 2. Dates, organisation et administration du Festival

Les Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise sont organisées par l'association ARKAM. Cette 8e édition aura lieu du mardi 3 novembre au samedi 7 novembre 2020 au sein de différents lieux partenaires du festival (Médiathèque, Théâtre + Cinéma, Palais-Musée des Archevêques, Ciné-club de la MJC, Micro-folie INESS, etc.)

ARKAM détermine les orientations des Rencontres, elle a la responsabilité globale de la sélection et de l'admission des films, ainsi que de la constitution des comités de sélection et des jurys.

#### 3. Compétitions et jurys

##### 1) *Thème et cadre*

- Tout film récent (produit depuis janvier 2019 pour l'édition 2020), amateur ou professionnel, documentaire, fiction ou animation, de toute durée peut prétendre à être sélectionné aux Rencontres dès lors qu'il traite d'un thème en lien avec l'archéologie.

- Les comités de sélection des Rencontres retiendront, parmi les films qui auront été adressés avant la date limite, une sélection de films qui seront projetés dans le cadre des différentes compétitions officielles. Deux comités de sélection existent, le comité grand public et le comité scolaire.

- Différents trophées récompensent les meilleures réalisations, pour des qualités telles que l'originalité du thème abordé ou de la forme, le ton, l'accessibilité du contenu scientifique, la compréhension, la valeur scientifique, l'humour, l'esthétique, ...

- Ces Prix sont : le Grand Prix Paul Tournal, le Prix du Jury, le Prix du public, le Prix des lycéens, le Prix des collégiens. Sous réserve d'autres catégories éventuelles.

Les spectateurs votent pendant le festival pour le Prix du public. Des bulletins de vote ainsi qu'une urne sont mis à disposition de l'ensemble des spectateurs durant la durée du festival, leur permettant de noter les films projetés. Le film recevant la meilleure note recevra le Prix du public.

## 2) Jurys : Le jury grand public :

- Le jury est composé de 5 membres : spécialistes de l'archéologie, professionnels de l'audiovisuel, journalistes, chercheurs et scientifiques, etc., choisis par la direction des Rencontres. Ce jury est indépendant et souverain.

- Ce jury visionne l'ensemble des films en compétition, et attribue le Grand Prix Paul Tournal et le Prix du Jury.

- Le jury motive ses décisions dans une délibération rendue publique lors de la soirée de clôture des Rencontres.

- Des mentions spéciales pourront être attribuées à des productions particulièrement dignes d'intérêt, selon la décision du jury.

## 3) Jurys : Les jurys collégiens et lycéens :

- Les jurys collégiens et lycéens sont composés d'une trentaine d'élèves encadrés par leurs enseignants, issues d'établissements scolaires partenaires.

- Ces jurys visionnent l'ensemble des films sélectionnés dans leurs compétitions respectives, et attribuent le Prix des collégiens et le Prix des lycéens.

- Les jurys motivent leurs décisions dans une délibération rendue publique lors de la soirée de clôture des Rencontres.

- Des mentions spéciales pourront être attribuées à des productions particulièrement dignes d'intérêt, selon la décision des jurys.

## 4. Participation et inscriptions

- Pour l'édition 2020, les candidatures doivent être adressées avant le **10 mai 2020**, via un formulaire en ligne sur le site du festival : [www.rencontres-archeologie.com](http://www.rencontres-archeologie.com)

- **Les films envoyés après cette date ne pourront pas prétendre à sélection.**

- Peut prétendre à sélection pour les Rencontres tout film récent et en langue française (ou à défaut, doublé ou sous-titré en français pour les versions étrangères) produit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour l'édition 2020.

- Un même producteur peut proposer plusieurs films à sélection.

- La participation à d'autres festivals n'exclut pas la sélection d'un film aux Rencontres.

- Pour la sélection, les films seront envoyés dans un premier temps exclusivement par **lien de visionnage**, accompagnés du présent règlement signé. Les liens devront être actifs pendant le processus de sélection et jusqu'en mai 2020, de type vimeo, youtube ou similaires, protégés éventuellement par un mot de passe. Le fichier sera visible exclusivement par les membres du comité de sélection.

Pour les visionnages de sélection **NE SERONT PAS ACCEPTÉS** des liens de téléchargement (du type We Transfer, MyAirBridge ou autre) ni les liens avec durée de disponibilité limitée.

- Les films sélectionnés devront être envoyés en qualité HD format mp4 en version téléchargeable en ligne (via lien de visionnage avec option de téléchargement activé en HD) ou via liens de téléchargement direct.

- Les réalisateurs ou les sociétés de production qui auront envoyé un film au festival en vue de son éventuelle sélection, seront informés du résultat de cette sélection par mail au plus tard le 15 juillet 2020.

- Les réalisateurs dont les films seront sélectionnés pourront être invités par le festival pour venir présenter leur production en fonction des compétitions. Le festival ne pourra prendre à sa charge que les frais d'hébergement et de restauration pour une personne et pour une journée. Les frais de transports restant à la charge du réalisateur ou de la société de production.

## 5. Inscription

L'inscription aux RAN induit acceptation :

- de la diffusion libre de droit de l'œuvre dans le cadre de projections à but non commercial dans les différents lieux de la manifestation.

- de l'utilisation partielle de l'œuvre dans le cadre de la promotion des Rencontres. (Affiches, flyers, bande annonce, site internet, réseaux sociaux...)

- d'éventuelles projections à but non commercial connexes aux Rencontres, notamment la projection des films primés dans les communes du Grand Narbonne et de la Région Occitanie ou les lieux partenaires ou dans d'autres établissements pouvant en faire la demande (musées, établissements scolaires, etc.) .

Les films retenus pour la sélection officielle pourront afficher à leur générique la mention : « *Sélectionné aux 8<sup>ème</sup> Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise* »

Les films récompensés pourront afficher l'une des mentions suivantes : « *Primé aux 8<sup>ème</sup> Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise* ». « *Prix (dénomination du prix) des 8<sup>ème</sup> Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise* ».

***Engagement : La participation aux Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise est engagée par la signature et l'acceptation sans réserve du présent règlement.***